

Conseil départemental de l'Education Nationale

20 septembre 2017

LES DOTATIONS AUX COLLEGES



Rappels sur les budgets des collèges et les dotations

BUDGET DU COLLEGE

Services généraux

Activité pédagogique Administration et logistique Vie de l'élève

Services spéciaux

Restauration et hébergement

- ✓ Dotation globale de fonctionnement (prévisionnelle et réelle) ± 7,5 M€
- ✓ Dotations complémentaires exceptionnelles
- √ + 200 k€
- ✓ Dotation pour la location des équipements sportifs communaux et intercommunaux ± 2 M€
- ✓ Frais de transport des collégiens de 6ème
 fréquentant les bassins nautiques ± 190 k€
- ✓ Prise en charge à hauteur de 75% du coût de la redevance spéciale pour l'enlèvement et le traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères ± 190 k€
- ✓ Dotations de participation aux frais de fonctionnement des SEGPA et collèges essonniens accueillant les 8 classes relais
- ✓ ± 70 k€



Les axes d'améliorations

- Permettre une meilleure visibilité et une réelle compréhension du système de dotations pour les collèges
- Atténuer l'écart entre les données de référence utilisées pour calculer les dotations et la réalité des besoins des collèges
- Adapter le système aux évolutions intervenues en matière de gestion (ex : mutualisation des fluides)
- Identifier le rôle des établissements et de la collectivité de rattachement (« Qui fait quoi »)

En 2017

- 11 collèges ont reçu une dotation plancher de 30000€ (écrêtement)
- ➤ 18 collèges n'ont pas fait l'objet d'écrêtement depuis 2 ans
- 33 collèges ont été écrétés une fois en deux ans
- 49 collèges ont été écrétés deux années de suite



Des échanges réguliers avec les représentants de collèges

Janvier 2017 16 mars 2017

7 juin 2017

Mai - Juin 2017

Juillet - Août 2017

2 réunions techniques de travail

Partage de constats et du diagnostic

Premières pistes de travail

Ateliers de l'éducation

ADAPTATION DES
MODALITES DE CALCUL
DES DOTATIONS

Accompagnement des collèges écrétés



Les évolutions proposées

- Des évolutions issues d'un dialogue avec les collèges et leurs représentants (ateliers de l'éducation, groupe de travail avec les syndicats des équipes de direction)
- Objectif : commencer à faire évoluer les dotations dès 2018 (dotations votées fin 2017), tout en poursuivant le travail en 2018
- Prendre en compte les demandes des collèges, tout en garantissant l'équilibre budgétaire pour le Département

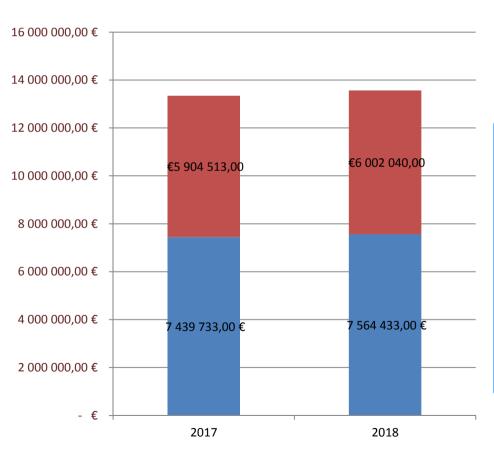


Les évolutions proposées pour les dotations 2018

Evolutions souhaitées par les collèges	Evolutions proposées par le Département
Prise en compte du fonds de roulement non plus au 31 décembre 2016 mais au 1 ^{er} juillet 2017 (=> prise en compte des demandes de modification budgétaire intervenues entre le 31 décembre 2016 et le 1 ^{er} juillet 2017) Le seuil d'écrêtement (auparavant 3/12ème) passe à 2,5/12ème Diminution du taux de charges communes (aujourd'hui entre 14 et 18%) de 1 à 2 points par collèges	Augmentation de 2 points de la PFRS (*) qui passe de 24 à 26%. Cette hausse se justifie par la reprise en charge par le Département des fluides (gaz et électricité)
	PFRS (*) Prélèvement forfaitaire de la restauration scolaire



Impacts des modifications sur le budget



- Fluides pris en charge par le Département
- Dotation globale de fonctionnement

Soit une hausse de 222 227 €, qui s'explique par :

- Les évolutions des modalités de calcul et la prise en compte des décisions budgétaires modificatives jusqu'au 1^{er} juillet 2017
- L'augmentation des tarifs prévue pour le gaz et l'électricité
- L'augmentation prévue des effectifs scolaires



Impact pour les collèges

- > 59 collèges voient leur dotation augmenter
- → 40 collèges voient leurs dotations prévisionnelles baisser (dont 21 connaissent une baisse inférieure à 10 000 €)
- 2 collèges sont écrétés à 30 000 €
- > 1 collège voit sa dotation se maintenir